

Séance du 21 Octobre 2021

**Délibération n° D2021-044**

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
15 Octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un octobre, à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire**

**Présents** : BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Edith, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FAGES Christine, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

**Excusé(s)** : ARIZA Emmanuelle (pouvoir à Rémi THOMAS), CARRIERE Philippe (pouvoir à Frédéric EGEA), FORT Dominique (pouvoir à Edith CARRIERE), GALTIER Samuel (pouvoir à Florian VICENTE), MUYS Elisabeth (pouvoir à Jean-Luc BERNARD)

**Absent(s)** : LOPEZ Emilie

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Philippe LEPETIT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet de la délibération : Achat à titre gratuit au profit de la commune parcelle AB 421, appartenant à M. CARNAC Gérard et Madame Véronique DESMAISON**

- **Vu** l'empiétement de la voirie communale chemin des Vignes sur la parcelle privée AB 421 appartenant à M. CARNAC Gérard et Madame Véronique DESMAISON et la nécessité d'un accès suffisamment large à la parcelle OF 0675 ;
- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;
- **Considérant** la proposition faite par Monsieur Gérard CARNAC et Madame Véronique DESMAISON de céder à titre gratuit la parcelle cadastrée section AB n° 421 d'une superficie de 44 m<sup>2</sup> située au lieudit Reyllou, Chemin des Vignes ;
- **Considérant** l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle afin d'élargir la voirie et de régulariser l'emprise foncière ;



Séance du 21 Octobre 2021

**Délibération n° D2021-044**

Où cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'achat à titre gratuit de la parcelle cadastrée comme suit :  
Parcelle section AB n°421, d'une surface de 44 m<sup>2</sup> appartenant à  
Monsieur Gérard CARNAC et Madame Véronique DESMAISON.

Le conseil municipal,

- **PRECISE** qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à  
l'article L 1311-13 CGCT,
- **AUTORISE**
  - o Le 1er adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la  
commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte ;
  - o Le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette  
délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon  
Le 21 Octobre 2021

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
M. Didier CADAUX



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).